



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ESSENCES MINÉRALES

1. Identification

Identificateur de produit :	Essences Minérales
Autres moyens d'identification :	107-1, 107-4, 107-19, 107-205
Autres identifications :	Distillat De Pétrole, Solvant Stoddard
Usage recommandé et restrictions d'utilisation :	L'essence minérale est largement utilisée comme: solvant, diluant, détachant, réducteur d'asphalte, nettoyeurs pour les mains, nettoyeurs de pièces ainsi que beaucoup d'autres utilisations et applications.
Identificateur du fournisseur initial :	Gotham Industries Inc. 231 Rene A Robert Saint Therese (Quebec) – Canada J7E 4L1 www.gothamindustries.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (heures de service) :	CANUTEC - 1 (613) 996-6666 (24 heures)

2. Identification des dangers

Classification SGH :	LIQUIDE INFLAMMABLE – Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE /IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2B TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – Exposition unique – Catégorie 3 DANGER PAR ASPIRATION – Catégorie 1
-----------------------------	---

Éléments d'information SGH

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :	Danger
Mentons de danger :	H226 – Liquide et vapeur inflammables H315 + H320 – Provoque une irritation de la peau et des yeux H336 – Peut provoquer somnolence ou des vertiges H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Conseils de prudence	
Prévention :	P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 – Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant. P242 – Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. P243 – Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. P261 – Éviter de respirer les fumées/brouillards/vapeurs/aérosols.



P264 – Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 – Porter des gants de protection.

Intervention :

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P361 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P331 – Ne PAS faire vomir.
P337 + P313 – Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :

P403 + P223 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 – Garder sous clef.

Élimination :

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres dangers connus :

Ce produit peut accumuler une charge statique. Le liquide peut devenir électrostatiquement chargé bien que la mise à terre et la liaison équipotentielle soit en place. Les étincelles peuvent enflammer le liquide et les vapeurs peuvent provoquer un feu instantané. La conductivité du liquide est < 100 pS/m (picosiemens/mètre) à 25°C.

3. Composition/Information sur les ingrédients

Substance ou mélange :

Mélange

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration
Solvant Stoddard	8052-41-3	100,0 %

Composants dangereux contenus dans le solvant :

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration
Nonane	111-84-2	1.0 – 7.0 %
Triméthylbenzène	25551-13-7	0.5 – 4.0 %

Selon les connaissances du fournisseur et les concentrations applicables, aucun produit additionnel présent n'est classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et donc, ne requiert pas d'identification dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation :

Transporter la personne à l'air frais, éloignée du lieu contaminé, si sa respiration s'arrête ou est difficile, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin

Ingestion :

Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Contact cutané :

Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.



Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à grande eau pour au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	
Inhalation :	Danger par aspiration peut avoir lieu si le produit est chauffé ou sous forme d'aérosol. Si le matériel s'évapore ou des vapeurs générés par la chaleur, l'exposition peut irriter les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.
Ingestion :	En cas d'ingestion, peut pénétrer les poumons et provoquer une pneumonie chimique, lésions pulmonaires plus ou moins importantes ou la mort. Ne pas faire vomir.
Contact cutané :	Peut entraîner une irritation de la peau. Peut être nocif si absorbé par la peau.
Contact avec les yeux :	Peut irriter les yeux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	
Notes au médecin :	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques :	Pas de traitement spécifique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés :	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse résistant aux alcools.
Agents extincteurs inappropriés :	Ne pas utiliser de jet d'eau ou d'extincteurs d'incendie à base d'eau.
Dangers spécifiques du produit dangereux :	En cas d'une décomposition thermique ou lors d'un incendie, des vapeurs potentiellement dangereuses peuvent être dégagées. Ce produit peut accumuler une charge statique. Le liquide peut devenir électrostatiquement chargé bien que la mise à terre et la liaison équipotentielle soit en place. Les étincelles peuvent enflammer le liquide et les vapeurs peuvent provoquer un feu instantané. L'accumulation d'électricité statique peut être augmentée considérablement en présence de petites quantités d'eau ou d'autres contaminants. Réduisez la vitesse d'écoulement pour éviter l'accumulation de charge statique. Référez-vous au NFPA 77, API 2003 et CENELEC CLC/TR 50404 pour directives supplémentaires.
produit de combustion dangereux :	Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :	
Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :	Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Pour le personnel des services d'urgence :	Porter les équipements de protection individuelle.
Précautions environnementales :	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	



Déversement :

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, etc. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Ne pas fumer lors de la manipulation. Garder le contenant clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conseils sur l'hygiène générale :

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains avec de l'eau et savon avant de manger et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les salles à manger.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Mettre à la terre tout équipement contenant ce produit. Une chambre réfrigérée serait préférable.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Ingrédient	Numéro CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Solvant Stoddard	8052-41-3	VEMP	100 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 - Partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air.
			525 mg/m ³	
Nonane	111-84-2	VEMP	200 ppm	
			1050 mg/m ³	
Triméthylbenzène	25551-13-7	VEMP	25 ppm	
			123 mg/m ³	

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Il est recommandé de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Prévoir des postes de lavage oculaire et des douches de sécurité à proximité des lieux de travail. Ce produit peut accumuler une charge statique. Mise à la terre et liaison équipotentielle des contenants et équipements sont requis. Cette solution pourrait être insuffisante pour enlever l'électricité statique.

Mesures de protection individuelle

Protection des mains :

Porter des gants de néoprène, de nitrite, de PVC ou de caoutchouc.

Protection oculaire :

Pour manutention dans un lieu confiné, porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour verser le produit. En cas de fuites ou de déversements accidentels, ou tout autre sinistre, porter des lunettes de sécurité à l'épreuve des produits chimiques et un écran facial. Ne pas porter de verres de contact



Protection respiratoire :	Non requise si les lieux de manutention sont bien aérés. Dans les autres cas (fuites, déversements, vapeurs), utiliser un appareil à cartouches approuvé par le NIOSH.
Protection de la peau et du corps :	Sarrau de laboratoire. Pour les situations d'urgence (fuites, déversements, sinistres), porter des vêtements protection complets. Retirer et laver les vêtements contaminés.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique :	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Solvant de pétrole
Seuil olfactif :	Non disponible
pH:	Non disponible
Point de fusion :	Non disponible
point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition :	154-200°C (310 -393°F)
Point d'éclair :	40.5°C c.c. (105°F)
Taux d'évaporation :	Non disponible
Limites inférieures d'inflammabilité :	1.0 %
Limites supérieures d'inflammabilité :	7.5 %
Tension de vapeur :	0.62 mm de Hg (@ 20°C)
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	0.78 g/mL
Solubilité :	Non soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	400°C (752°F).
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	1.8

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit
Stabilité chimique :	Le produit est stable. Si chauffé, l'accumulation de statique augmente et peut causer un feu instantané.
Risque de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter :	Éviter la chaleur et toute autre source possible ignition.
Matériaux incompatibles :	Acides forts et agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux :	Fumée, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, aldéhydes et d'autres produits de combustion incomplète.



11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë:

DL₅₀ Orale (rat) > 5000 mg/kg
DL₅₀ Cutanée (lapin) > 2000 mg/kg
CL₅₀ 4 h brouillard (rat) > 5 mg/L

Renseignements sur d'exposition probables les voies : Contact avec la peau et les yeux, inhalation et ingestion.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation :	Danger par aspiration peut avoir lieu si le produit est chauffé ou sous forme d'aérosol. Si le matériel s'évapore ou des vapeurs générés par la chaleur, l'exposition peut irriter les muqueuses et les voies respiratoires supérieurs.
Ingestion :	En cas d'ingestion, peut pénétrer les poumons et provoquer une pneumonie chimique, lésions pulmonaires plus ou moins importantes ou la mort. Ne pas faire vomir.
Contact cutané :	Peut entraîner une irritation de la peau. Peut être nocif si absorbé par la peau.
Contact avec les yeux :	Peut irriter les yeux.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme :

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétées

Exposition à des concentrations de vapeur/aérosol supérieures aux limites d'exposition recommandées sont irritants pour les yeux et les voies respiratoires, peut provoquer des maux de tête, des vertiges, de l'anesthésie, de la somnolence, de la perte de conscience, et d'autres effets sur le système nerveux central, et la mort. Une exposition répétée ou prolongée directe de la peau résulte en symptômes d'irritation et rougeur, une dermatite ou une acné imputable aux huiles.

Danger par aspiration

Ce produit peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En cas d'ingestion, peut pénétrer les poumons et provoquer une pneumonie chimique, lésions pulmonaires plus ou moins importantes ou la mort.

12. Données écologiques

Écotoxicité





toxicité :	Aucune donnée disponible
Persistence et dégradation :	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol :	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs:	Aucune donnée disponible

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :	Réutiliser, quand possible. Les résidus de ce produit doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. Le niveau de danger du déchet de ce produit doit être évalué conformément à la réglementation en vigueur. L'élimination doit être effectuée par une compagnie de gestion de déchet autorisée, conformément aux réglementations nationales et locales.
Emballage contaminé :	Les emballages contaminés doivent être récupérés ou éliminés conformément aux règlements sur la gestion de déchets fédérale et provinciale.



14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IATA	IMDG
Numéro ONU :	UN1268	UN1268	UN1268	UN1268
Désignation Officielle de transport :	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
Classe de danger :	3 	3 	3 	3 
Groupe d'emballage :	III	III	III	III
Dangers Environnementaux :	Non	Non	Non	Non
Information additionnelle :	Ce produit est exempté lorsqu'il est transporté dans des contenants d'une capacité de 450 L ou moins, selon l'article 1.33 du règlement TMD.	Ce produit est exempté lorsqu'il est transporté dans des contenants non vrac (capacité de 450 L ou moins), selon l'article 173.150 du 49 CFR.	Non applicable	FS: F-E, S-E Arrimage et manutention : Catégorie A

15. Informations sur la réglementation

Classification SIMDUT 1988 :

B2 – Liquides inflammables
D2A – Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques
D2B – Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques



16. Autres informations

Renseignement sur la FDS

Version: 1
Date (jj/mm/aaaa): 21/03/2017
Élaborée par : CFT Canada

L'information continue dans ce document se base sur nos connaissances en date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier la pertinence et l'exactitude des informations fournies selon chaque utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie pour les propriétés spécifiques du produit. L'utilisation du produit n'est pas soumise à notre contrôle direct; par conséquent, il est de la responsabilité des utilisateurs de se conformer aux lois et règlements de santé et sécurité en vigueur. Le fabricant est libéré de toute responsabilité résultant de l'utilisation inadéquate.